



[A l'attention des adhérents de Paris 13 TT](#)

Chère adhérente, cher adhérent,

La saison se termine et déjà nous devons penser à la saison prochaine

Un des objectifs de cette fin de saison pour notre association consiste à renouveler un maximum d'adhésions dès-à-présent pour éviter le rush de septembre. Ceci afin de :

- Anticiper nos capacités d'accueil pour les nouveaux adhérents à la rentrée prochaine
- Faciliter le travail administratif, très chargé en septembre
- Avoir des équipes déjà partiellement composées pour participer aux compétitions dès le mois de septembre
- Procéder aux achats de renouvellement de matériel et équipement dès le mois de juillet et rendre disponibles ceux-ci dès les premiers entraînements de rentrée
- Et éviter les éventuels soucis de trésorerie

Ci-joint, vous trouverez un bulletin de réinscription pré-renseigné pour l'année 2010-2011.

Vous trouverez aussi une note de Comité Départemental Olympique et Sportif de Paris concernant la réduction R'éduc-sport. **Attention pour bénéficier de cette aide, l'inscription devra impérativement être faite avant le 15 novembre 2010.**

Aucune adhésion n'est valable tant que vous n'avez pas remis l'ensemble des pièces demandées, à savoir votre bulletin d'inscription, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table et votre règlement.

Nous vous demandons de vérifier et éventuellement modifier les données de votre fiche.
Autant que possible, **indiquez une adresse e-mail** afin de recevoir les communications du club.

Je vous rappelle que Statuts et Règlement intérieur sont disponibles à la salle pour consultation.

Je vous souhaite par avance une excellente saison pongiste 2010-2011.

Cordialement,

Marc ITICSOHN
Président PARIS 13TT
info@paris13tt.org

Site WEB et forum
<http://www.paris13tt.org>

R'EDUC-SPORT

(SAISON SPORTIVE 2010 / 2011)

Bénéficiaires :

Jeunes nés du **16 septembre 1992 au 1^{er} septembre 2003** ayant droit à l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) ou à l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) délivrée par la CAF.

Conditions d'attribution :

L'activité sportive doit être pratiquée :

- dans une association sportive bénéficiant de l'**agrément sport** délivré par la direction départementale de la cohésion sociale de Paris,

ou

- dans une association sportive scolaire (affiliée à l'UNSS, l'USEP ou l'UGSEL),

dont le siège social est situé à Paris.

Les familles bénéficiaires doivent résider à Paris.

La « R'éduc-sport » est une aide financière égale à 50 % du coût de la cotisation sportive annuelle
(cette aide est plafonnée à 80 €)

Période de distribution des « R'éduc-sport » :

Prise en compte des inscriptions **pour la saison sportive 2010 / 2011** effectuées impérativement avant le 15 novembre 2010.

Modalités de remboursement au club :

Le montant correspondant est versé, après réception des pièces, par le CDOS de Paris, **au club** qui s'engage à le déduire de la cotisation sportive acquittée par les jeunes bénéficiaires. Ces derniers doivent être licenciés auprès d'une fédération sportive agréée.

IMPORTANT

PIÈCES À FOURNIR, PAR LE CLUB DEMANDEUR, AU CDOS DE PARIS AVANT LE 1^{ER} DÉCEMBRE 2010 DÉLAI DE RIGUEUR

IL N'Y AURA PAS DE PROLONGATION DE LA CAMPAGNE CETTE ANNÉE.

- Bordereau(x) récapitulatif(s) des bénéficiaires (avec nom, prénom, date de naissance, adresse, sexe, sport pratiqué, coût de la cotisation annuelle) attesté par le président du club.
- Pour chaque bénéficiaire, copie de l'attestation ARS ou AEEH établie par la CAF.
- Une fiche de renseignement par association sportive.

(Les pièces peuvent être téléchargées sur le site Internet <http://paris.franceolympique.com>)

COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE PARIS
32 RUE ROTTEBOURG – 75012 PARIS - TÉLÉPHONE/TÉLÉCOPIE : 01.49.28.06.00
cdosparis@laposte.net - paris@franceolympique.com
SITE INTERNET : <http://paris.franceolympique.com>



Direction régionale et départementale
de la jeunesse et des sports
de Paris - Ile-de-France